



Contact : Henri TROY

☎ - 06.15.15.56.05

✉ choredanse.et.loisirs@laposte.net

Animateurs : Jean-Pierre BESSE

Marcel QUINOT

<http://choredanse-et-loisirs.com>

Fiche d'inscription section **LoIsIrS** VTT adultes

► Renseignements concernant l'adhérent(e)

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse : n° et rue.....

Code postal et ville.....

Assurance responsabilité civile :

Nom de la compagnie :

n° d'adhérent, N° de police :

► Pour vous joindre :

Adresse mail (personnelle ou professionnelle) pour vous communiquer plus rapidement toutes les infos :

adresse mail :

Votre téléphone : fixeportable

» Le port du casque est obligatoire «

► En cas d'urgence :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :	☎ domicile	☎ travail	☎ portable
-			
-			
-			

Les personnes seront contactées selon les informations communiquées ci-dessus.

En cas d'accident ou de malaise grave : la procédure d'urgence consiste à appeler le 15 (Ou 112). Le médecin régulateur du SAMU devient alors responsable des suites à donner. Il décide de la conduite à tenir, du lieu et mode de transport à mettre en place.

Recopier la mention « lu et approuvé » date :

Signature :

► documents à fournir :

- certificat médical autorisant la pratique du VTT.
- le paiement de l'adhésion au club et de l'assurance : 1 chèque de 30 €
- *(à l'ordre de Chorédanse et loisirs)*

► Autorisation de droit à l'image :

Lors des activités régulières, lors des spectacles qui vous sont présentés, ou lors des fêtes de l'association, vous serez évidemment filmé(e) et photographié(e) par des personnes présentes, que nous en ayons connaissance ou non.

Lors des sorties, vous pouvez être également photographié ou filmé par des médias (notamment les photographes des médias locaux).

Selon la loi, une autorisation de droit à l'image est obligatoire.

Merci de bien vouloir à remplir le document ci-dessous :

Je soussigné(e).....

Demeurant à

Acceptons que :

- moi-même ou mon enfant soit photographié et filmé lors des activités régulières de l'association, et pendant les fêtes et sorties organisées par l'association
- ces images (photographies et vidéos) soient utilisées pour :
 - o les affichages et les documents publicitaires de l'association
 - o les affichages et documents publicitaires des municipalités
 - o les sites internet de l'association et des municipalités
 - o les publications diverses : revues associatives, municipales, et journaux

Fait à :

Le :

Signature :